

Compression des dépenses de l'État

disent: Que feriez-vous à notre place? Monsieur l'Orateur, comment pourrions-nous faire pire qu'eux?

Un député, dont j'oublie la circonscription, a proposé que nous cessions de faire des discours. J'espère que d'autres députés prolongeront ce débat aussi longtemps que possible.

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir pour moi que de parler à la Chambre, encore que l'on puisse à bon droit douter de la sincérité du gouvernement lorsqu'il parle de faire voter une loi pour faciliter la compression des dépenses, c'est-à-dire le bill C-19, étant donné les résultats obtenus au cours de ses huit ou dix années d'administration.

La loi modifiant ou abrogeant certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement peut être citée sous le titre abrégé de loi sur la compression des dépenses du gouvernement. Il est difficile d'imaginer rien de plus hypocrite que ce que fait le gouvernement en présentant un bill semblable, étant donné la manière dont il administre le pays depuis une décennie, et les députés d'en face doivent se sentir gênés de voir un bill comme celui-ci présenté à la Chambre. Le seul fait qu'une mesure législative comme celle-ci soit présentée aux Canadiens signifie que, puisque le Parlement est saisi d'un projet de loi visant à comprimer les dépenses, il doit y avoir une raison qui justifie cette compression. Cela arrive dans toute sortes de situations humaines. Si l'on essaie de contenir quelque chose, il est évident que l'on admet par là même que cette chose nous échappe. Analysons la situation. Si le gouvernement a besoin d'une mesure législative pour mettre un frein à ses dépenses, il reconnaît par conséquent avoir été trop prodigue des deniers publics.

Le fait de présenter un bill comme celui-ci au Parlement soulève trois questions fondamentales. Tout d'abord, quelles bévues administratives ont rendu ce bill nécessaire? Ensuite, le bill contribuera-t-il vraiment à résoudre le problème? Enfin, à quelles autres démarches le gouvernement aurait-il pu faire après avoir reconnu sa mauvaise gestion des deniers publics?

J'aimerais examiner chacune de ces questions. Il y a un an, l'Auditeur général du Canada a prévenu les Canadiens que le jour viendrait peut-être où il ne pourrait plus sanctionner la gestion financière du gouvernement du Canada. Si une entreprise du secteur privé recevait un rapport aussi hésitant de son vérificateur, le fait est qu'elle n'obtiendrait pas une véritable vérification. Voici que l'Auditeur général du Canada dit au gouvernement du Canada qu'il doit prévenir le Parlement que sa comptabilité des politiques fiscales laisse tant à désirer qu'un jour pourrait venir où il ne pourrait plus l'approuver en entier. Enfin, l'Auditeur général du Canada a évoqué hier pour les Canadiens un nouveau spectre. En effet, M. Macdonell a dit qu'en s'appuyant sur les conclusions auxquelles son bureau en est venu après deux ans d'examen, il craignait fort que le Parlement, voire le gouvernement du Canada, perdît ou fût sur le point de perdre tout contrôle réel sur les dépenses publiques. S'il est une chose qui devrait ébranler la confiance des Canadiens, c'est bien le fait que l'Auditeur général de notre pays déclare au peuple canadien que le gouvernement a perdu le contrôle réel des deniers publics. Cela devrait menacer les enjeux que nous connaissons beaucoup plus que n'importe quelle autre des menaces qui pèsent sur notre pays.

[M. Masniuk.]

M. Macdonell ajoute:

L'étude des systèmes utilisés par les ministères, organismes et sociétés de la Couronne vérifiés par l'Auditeur général démontre que la gestion et le contrôle financiers au sein du gouvernement canadien sont foncièrement inadéquats. De plus, cette situation continuera d'exister à moins que le gouvernement ne prenne des mesures fermes, appropriées et efficaces en vue de corriger cette situation vraiment très sérieuse.

Tel était le message de l'Auditeur général. Or, que trouvons-nous dans le bill C-19? On n'aurait pas pu nous proposer un programme qui tienne autant du cataplasme si on avait tâché d'y arriver avec cet objectif en tête. En réalité, le programme de compression des dépenses qu'incarne le bill C-19 n'en est pas un. Si l'on songe aux déclarations accablantes de l'Auditeur général à l'égard du gouvernement et de l'administration actuelle, ces mesures reviennent à feindre d'écarter tout danger d'inondation en puisant une tasse d'eau dans l'océan.

Examinons certaines propositions qui ont été faites sous prétexte de comprimer les dépenses. On propose de supprimer la Compagnie des jeunes Canadiens. Peu importe que cette décision se justifie ou non sur le plan public, cela ne représente qu'une partie infime des dépenses gouvernementales. La Compagnie des jeunes Canadiens a coûté 5.8 millions de dollars aux contribuables, c'est vrai, mais j'aurais tendance à dire «n'a coûté que 5.8 millions de dollars», car cette somme ne représente que 0.13 p. 100 de nos dépenses nationales brutes. Si l'on songe que le gouvernement dépense 42 milliards de dollars, cette somme paraît insignifiante. Cela montre bien le cynisme du gouvernement; tout ce qu'il a fait en réalité, c'est offrir aux employés de cette compagnie un emploi dans d'autres ministères. On parle donc de supprimer tout un service ou organisme gouvernemental, mais il faudrait être naïf pour le croire, car tous les employés ont tout simplement été réaffectés à d'autres services fédéraux.

Je n'essaie pas de prétendre qu'il aurait fallu maintenir la Compagnie des jeunes Canadiens ou s'en débarrasser, mais plutôt d'attirer l'attention sur l'hypocrisie dont fait preuve le gouvernement en prétendant réaliser d'importantes économies grâce à cette seule mesure. Le budget du Canada s'élevant à 42 milliards de dollars, si le gouvernement veut parler de compression des dépenses, cette compression doit porter sur des sommes de plusieurs milliards. Si nous ne pouvons pas retrancher deux milliards de dollars des dépenses du gouvernement fédéral, c'est qu'il y a vraiment quelque chose qui ne va pas. La présentation d'une mesure législative tendant à effectuer des coupures de plusieurs millions de dollars dans les dépenses gouvernementales est purement symbolique en termes d'économie réelle. Comment peut-on parler de compression, monsieur l'Orateur, alors que le personnel de la Compagnie des jeunes Canadiens se voit offrir un emploi dans d'autres organismes fédéraux? En vérité, la plupart des frais demeurent, mais ils sont simplement camouflés dans d'autres ministères.

● (2100)

J'aimerais maintenant en venir à une autre proposition du bill C-19. Le ministre peut, à sa discrétion, réduire les crédits affectés aux termes de la loi sur la formation professionnelle des adultes. C'est une autre tentative de camouflage. La loi sur la formation professionnelle des adultes relève du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen). On n'effectuera aucune économie en réduisant les fonds consacrés à la formation professionnelle. Les activités du ministère de la